



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Préfecture

Direction de la coordination
des politiques publiques et de
l'appui territorial
Bureau de la coordination

Quimper, le 28 septembre 2018

Affaire suivie par : Lionel GIMONT/Jeremy GUEGUEN
Tél : 02.98.76.28.40/52.35
Courriel : lionel.gimont@finistere.gouv.fr
jeremy.gueguen@finistere.gouv.fr

Réunion du comité de pilotage du projet d'extension de la Réserve naturelle nationale du Vénec du 4 septembre 2018

Liste des participants :

Sous la présidence de Mme Anne TAGAND, sous-préfète de Châteaulin, étaient présents :

- M. Alexis MANACH, maire de Brennilis
- Mme Berc'hed CADOUAL TROADEC, adjointe au maire de Brennilis
- Mme Marie-Thérèse LAURENT, adjointe au maire de Brennilis
- Mme Agnès LIEURADE, Conservatoire botanique national de Brest
- M. Philippe CLECH, Bretagne Vivante
- Mme Marie CAPOULADE, Bretagne Vivante
- Mme Corinne THOMAS, Conseil départemental du Finistère (Unité espaces naturels sensibles)
- M. Jacques CITOLEUX, Conseil départemental du Finistère (Unité espaces naturels sensibles)
- M. Ronan LE BARS, Conseil départemental du Finistère (Unité espaces naturels sensibles)
- M. Max JONIN, référent C.S.R.P.N
- M. Jérémie BOURDOULOUS, Parc naturel régional d'Armorique
- Mme Martine LAURENT, agricultrice
- M. Laurent TOUTOUS, vice-président de la Fédération de chasse du Finistère
- Mme Aurélie MASSUYES, Fédération de chasse du Finistère
- M. Roger TOM, sylviculteur
- Mme Sophie JEZEQUEL, vice-présidente de la Chambre d'agriculture du Finistère
- M. Bernard MENEZ, président du Syndicat forestier du Finistère
- M. Eric PRIGENT, président de Monts d'Arrée Communauté
- M. Bruno FERRIER, directeur général de la S.H.E.M.A
- Mme Isabelle GUICHARD, sous-préfecture de Châteaulin
- M. Jérémy GUEGUEN, sous-préfecture de Châteaulin
- M. Cyrille LEFEUVRE, DREAL Bretagne
- Mme Anne-Lise JAILLAIS, DREAL Bretagne
- Mme Sylvie HORIOT, préfecture du Finistère
- M. Lionel GIMONT, préfecture du Finistère

~~~~~

Mme la sous-préfète introduit la réunion en présentant une synthèse de la réunion du 17 avril 2018 qui s'était tenue dans le même format que celle d'aujourd'hui :

- les enjeux de l'extension : protection de l'environnement, cohérence entre gestion de la réserve et des usages locaux pour conforter le projet de territoire et mise en valeur du patrimoine de Brennilis ;
- la proposition de périmètre d'étude des services de l'État : Mme la sous-préfète précise que l'analyse et les discussions doivent porter sur les 4 périmètres, ce qui ne préjuge pas du périmètre final.

Anne-Lise JAILLAIS présente la démarche de construction de groupes thématiques à l'issue des échanges sur les enjeux d'usages et pratiques existants.

Mme la sous-préfète ouvre ensuite la discussion.

Roger TOM (sylviculteur) regrette que le compte-rendu de la réunion du 17 avril 2018 ne précise pas qu'il n'y aurait aucune contrainte économique dans le cadre du projet d'extension. Il souligne qu'il existe déjà de nombreuses contraintes telles que la réserve actuelle, Natura 2000, le site inscrit, la charte forestière du P.N.R.A. par exemple. Il faudrait simplifier tout cela au lieu de rajouter une mesure.

Mme la sous-préfète rappelle que la réflexion porte sur la gestion actuelle et future des espaces et note que dans le compte-rendu de la réunion du 17 avril il est bien indiqué qu'il n'est pas question de mettre ce territoire « sous cloche ».

Sophie JEZEQUEL (chambre d'agriculture) demande à recevoir, à l'avenir, les documents plusieurs jours avant les réunions.

Mme la sous-préfète précise les enjeux du plan « biodiversité » du gouvernement, présenté le 4 juillet dernier, qui s'articule autour de 6 grands axes et 90 actions, dont la création ou l'extension de réserves naturelles nationales d'ici 2021. L'extension de la réserve du Vénéec est prise en compte dans le cadre de ce plan. Elle fait état d'une enveloppe de 150 millions d'euros d'ici 2021 pour aider les agriculteurs à mettre en œuvre les mesures de gestion.

Sophie JEZEQUEL s'interroge sur l'orientation éventuelle de ces fonds vers les territoires agricoles situés dans un périmètre de site protégé au titre de l'environnement. Elle craint une dilution de l'enveloppe qui ne serait pas fléchée en faveur des agriculteurs intervenants en sites protégés. Mme la sous-préfète explique ne pas disposer d'informations plus précises pour le moment mais s'attachera à en obtenir.

Sophie JEZEQUEL s'interroge également sur l'augmentation du budget des réserves dans le cadre du plan biodiversité.

Cyrille LEFEUVRE explique que le budget de la réserve comprend essentiellement les rémunérations des personnes en poste et dépend également de la surface de la RNN.

Roger TOM réagit au terme « désenrésinement » figurant dans le diaporama. Il explique être propriétaire de surfaces concernées très importantes et demande en conséquence, des parcelles de remplacement.

Sophie JEZEQUEL demande le rapport entre les surfaces concernées et les surfaces totales de landes humides.

Bernard MENEZ (Syndicat forestier du Finistère et Comité régional de la profession forestière) précise que l'enjeu au niveau de la transition climatique est compris de tous. Mais si l'on souhaite prendre des surfaces pour la réserve, il faut compenser en surfaces ailleurs : que l'on aime le résineux ou non, il constitue 90 % de l'approvisionnement de la filière de transformation du bois.

Roger TOM déclare que certains terrains concernés par le projet d'extension conviendraient très bien à la plantation de résineux.

Bernard MENEZ confirme l'important potentiel de ces terrains.

Emmanuel HOLDER (Conservateur des réserves des Monts d'Arrée) objecte que les landes ne sont pas « naturellement » favorables aux résineux.

Jérémy BOURDOULOUS (Parc naturel régional d'Armorique) rappelle que les échanges de terrains sont prévus dans la charte forestière du Parc Naturel Régional d'Armorique.

De même, Marie-Thérèse LAURENT estime que s'il y a des contraintes sur une parcelle, il faut une autre terre en échange.

Bernard MENEZ s'interroge sur le droit à planter après le classement en réserve.

Anne-Lise JAILLAIS indique que la réglementation de la réserve correspondra aux besoins spécifiques du territoire : elle ne sera pas la copie de la réglementation d'une autre réserve.

Sophie JEZEQUEL pense qu'il faut s'appuyer sur ce qui existe déjà en termes d'usages autorisés ou non en fonction des différentes protections mises en place et non pas inventer de nouvelles règles.

Anne-Lise JAILLAIS explique que des éléments concrets seront apportés aux groupes après analyse par la DREAL de ce qui existe dans les autres réserves. Elle souligne l'intérêt de mesures élaborées par les futurs groupes thématiques.

Sophie JEZEQUEL est convaincue de la nécessité de chartes et contrats entre les agriculteurs et la réserve. Ces outils devront avoir une portée définitive et transmissible en termes de droits afin de pérenniser l'activité économique et ne devront contenir aucune contrainte pour le monde agricole. Tout devra figurer sur liste. La réserve ne doit pas, selon elle, être source de contraintes supplémentaires, ou, s'il y a nouvelle contrainte, il doit y avoir indemnisation au titre de l'effort environnemental demandé à l'exploitant.

Mme la sous-préfète propose d'acter le principe de conventions pour les principaux usages.

Alexis MANAC'H suggère une substitution de terres.

Sophie JEZEQUEL n'est pas opposée à partir du moment où cela est accepté, concerté et indemnisé dans le cadre de décisions individualisées.

Mme la sous-préfète renvoie aux groupes thématiques la nécessité de travailler les questions foncières et d'usages à la parcelle.

Roger TOM rappelle qu'il faut que cela soit accepté et non imposé.

Mme la sous-préfète précise qu'il n'y aura pas d'interdiction généralisée.

Sophie JEZEQUEL insiste sur le fait que ce n'est pas à l'éleveur de supporter les frais du pâturage. En effet, l'engraissement allant plus vite sur d'autres terres, l'agriculteur qui prête ses bêtes se retrouve à supporter des frais supplémentaires en temps d'engraissement.

Pour Emmanuel HOLDER, il s'agit plutôt d'un échange, la réserve offrant une sorte de transhumance aux bêtes. Il cite les prairies permanentes en périmètre 4. C'est gratuit, l'engraissement est plus lent mais cela enlève de la pression de pâturage sur la surface agricole utile de l'agriculteur. On est là dans une logique de « gagnant-gagnant ».

Anne-Lise JAILLAIS souhaiterait que l'on puisse dégager des points positifs de la démarche entreprise.

Laurent TOUTOUS (Fédération de chasse) évoque l'existence d'autres loisirs que la chasse comme les randonneurs, les VTTistes, les cavaliers, etc. le quad et le 4x4 étant interdits.

Aurélie MASSUYES (fédération de chasse) met en exergue les enjeux croisés avec l'agriculture.

Sophie JEZEQUEL dit l'importance de la communication du gestionnaire, avec des outils comme des cartes reprenant droits et devoirs des usagers.

Mme la sous-préfète souhaite un état des lieux des pratiques sur les zones envisagées, sur ce qui est autorisé ou interdit.

Emmanuel HOLDER répond qu'il le fera d'ici la fin de l'année. Il précise que le 4x4 n'est pas interdit sur les chemins d'exploitation mais qu'on peut le prévoir dans la réglementation.

Roger TOM rappelle que Natura 2000 avait été annoncé sans contrainte à ses débuts mais qu'aujourd'hui il y a le régime des évaluations d'incidences qui est très contraignant et coûteux.

Emmanuel HOLDER explique que la réglementation applicable à la RNN sera figée car elle sera le résultat d'une procédure très lourde à mettre en œuvre. Une fois adoptée, il sera compliqué de la revoir.

Cyrille LEFEUVRE souligne que la démarche Natura 2000 n'est pas que synonyme de contraintes. Des évaluations d'incidences sont requises mais des contrats sont possibles avec subventions. Il précise que le décret d'extension de la réserve peut renvoyer au préfet pour une réglementation plus spécifique.

Pour Jérémie BOURDOULOUS, les discussions avec les forestiers et agriculteurs dans le parc ont permis une meilleure compréhension de la démarche d'évaluation d'incidence et que des experts sont appelés pour leur réalisation.

Mme la sous-préfète propose de travailler collectivement sur la plus-value de l'extension : le projet doit permettre de renforcer certaines dynamiques (tourisme, éducation à la biodiversité).

Sophie JEZEQUEL partage cette orientation : avant de demander des efforts aux agriculteurs, il faudrait éduquer les enfants à la gestion des déchets.

Eric PRIGENT (Président de Monts d'Arrée communauté), évoquant l'entretien des chemins de randonnée, estime qu'il faut mettre en valeur le patrimoine naturel. Il confirme l'activité économique générée par le secteur du tourisme

Mme la sous-préfète souhaite savoir si les agriculteurs exercent une activité liée au tourisme. La valorisation de la qualité de l'agriculture installée au cœur d'une réserve est peut-être une piste à explorer.

Martine LAURENT précise qu'elle ne fera pas d'accueil, car c'est un autre métier, de même que la vente directe des produits de la ferme.

Emmanuel HOLDER prend en exemple l'association ADDES (association d'aide au développement économique et social), basée à Botmeur qui amène une fréquentation importante du secteur et une valorisation de la réserve.

Marie-Thérèse LAURENT estime que ces personnes ne consomment pas sur place.

Eric PRIGENT déclare que 13 000 visiteurs viennent chaque année dans le territoire mis en valeur par l'ADDES. Les retombées économiques sont indéniables.

Sophie JEZEQUEL suggère l'organisation d'un atelier « avantages-coûts »

Mme la sous-préfète estime qu'un groupe « valorisation » serait plus adapté. Elle suggère la création d'un label, ou la réalisation d'une action pour inciter les visiteurs à consommer sur place.

Martine LAURENT insiste sur la différence de métier. Elle vend son lait à la SILL qui ne se préoccupe pas de label.

Sophie JEZEQUEL dénonce la tentation d'imposer un autre système économique aux agriculteurs.

Pour Cyrille LEFEUVRE, le projet d'extension est porteur d'emplois, par exemple dans l'ingénierie environnementale.

Aurélié MASSUYES explique que les chasseurs fournissent de nombreuses données faunistiques qui intéressent le grand public.

Mme la sous-préfète propose de créer un groupe transversal sur la communication.

Marie-Thérèse LAURENT se demande si les citoyens de Brennilis connaissent la réserve.

Roger TOM propose de travailler sur les terrains emblématiques hors réserve aujourd'hui envahis par les fougères.

Emmanuel HOLDER assure que la fougère est maîtrisée sur les parcelles de la réserve.

Pour Sophie JEZEQUEL, la prestation de service environnement par l'agriculteur ne doit pas être une charge. Elle estime que les fonds versés par les entreprises du territoire au titre des politiques environnementales devraient rester dans le territoire.

Emmanuel HOLDER fournira une carte cadastrale (*en pièce jointe*).

Alexis MANAC'H s'enquiert de l'information des propriétaires de la centaine de parcelles susceptibles d'être incluses dans la future RNN agrandie.

Anne-Lise JAILLAIS suggère de communiquer cette liste avant la procédure officielle d'agrandissement de la RNN en fonction des souhaits du COPIL.

Cyrille LEFEUVRE précise qu'il n'y aura pas d'expropriation dans le cadre d'une extension de réserve.

Emmanuel HOLDER rappelle qu'il sera mis en place, comme dans toute réserve, des panneaux d'information.

Alexis MANAC'H demande un exemple de réglementation disponible.

Mme la sous-préfète explique qu'il sera produit aux réunions des groupes de travail des extraits de réglementation mise en place dans d'autres RNN car la simple duplication d'un règlement n'a pas grand intérêt, étant donné qu'il est nécessaire de s'adapter aux contraintes locales.

Sophie JEZEQUEL demande qui fixera le périmètre définitif de la réserve.

Mme la sous-préfète répond que le sujet n'est pas clos et qu'il sera intéressant de travailler en groupe de travail sur cette question.

Alexis MANAC'H rappelle la position exprimée par le sous-préfet MUSSET : d'extension qui engloberait prioritairement les zones 1, 2 et 4 et éventuellement la 3e en fonction des moyens disponibles.

Roger TOM évoque les propos de Daniel CREOFF, ancien président du P.N.R.A : « sur le territoire, ce n'est pas la lande et les petites fleurs qui sont en danger, ce sont les habitants ».

Marie-Thérèse LAURENT pense que le territoire est délaissé alors qu'il souffre de la perte de la dernière activité industrielle et de ses 117 emplois (Lampaulaise de salaison).

Mme la sous-préfète ne voit aucune opposition entre la relance d'une activité industrielle et la réserve.

Max JONIN regrette que l'intérêt général, qui doit présider ce type de démarche, ait été absent dans les échanges, ce qu'il constatait déjà lors de la création de la réserve en 1993.

Mme la sous-préfète donne rendez-vous aux membres du COPIL au début de l'année 2019, insistant sur l'intérêt d'une participation large et active aux groupes de travail dont la liste issue des discussions de ce jour est la suivante :

- communication ;
- agriculture ;
- sylviculture ;
- loisirs et tourisme hors chasse ;
- chasse ;
- valorisation.

Ces groupes de travail pourront être élargis à plusieurs représentants de même catégorie d'usagers (agriculteurs, sylviculteurs, chasseurs, etc.).

~~~~~

La sous-préfète de Châteaulin


Anne TAGAND